



# MOSELLE FIBRE

**Objet : Budget Primitif 2024 – Budget Annexe Accompagnement de la transformation numérique des territoires**

## COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-319

Le 12 février 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Patrick PIERRE, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Grégoire LEININGER, M. Bernard SIMON

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, M. Jean-Marc REMY, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**VU** le rapport n° CSR 2024-319 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 février 2024 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 18 décembre 2023. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2024 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du Budget Annexe Accompagnement.

\*\*\*

Le Budget Annexe « Accompagnement de la transformation numérique des territoires » retrace les mouvements budgétaires du pôle d'Expertise Numérique et de la Centrale d'Achat.

Pour accompagner les collectivités mosellanes dans leur transition numérique, le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a décidé de la constitution d'un pôle d'expertise numérique et d'une Centrale d'Achat. 450 K€ de redevance en 2024 ont été affectés pour soutenir ses nouvelles missions.

Afin de réaliser cet objectif, 15 personnes ont été recrutées depuis janvier 2023 : des informaticiens, des experts en vidéoprotection et en cybersécurité ainsi que des spécialistes de l'achat public.

Aujourd'hui l'offre de service de MOSELLE FIBRE s'articule autour de 3 thématiques :

- L'accompagnement dans la mise en place ou la mise à jour d'un système de vidéoprotection,
- Le diagnostic en ingénierie de système d'information ou son infogérance,
- L'audit, la formation et l'accompagnement en cybersécurité.

Dans toutes ces thématiques, MOSELLE FIBRE a pour mission d'accompagner les structures publiques dans le choix de matériels adaptés aux besoins exprimés, leurs achats et leur mise en place.

Cette offre de service permet au Département de la Moselle de se doter d'un outil d'expertise publique à destination des territoires dans le domaine incontournable du numérique.

Cet accompagnement est ouvert à l'ensemble des EPCI, Etablissements Publics Locaux ou communes de Moselle.

L'année 2024 verra les accompagnements dans ces divers thématiques se mettre en phase opérationnelle. Les premiers services numériques mutualisés vont également émerger.

## 1. BUDGET PRIMITIF 2024

### a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2024 du Budget Annexe en mouvements réels :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	69 209,49	37 500,00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	2 337,65	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	34 952,86	
=	=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>	<b>106 500,00</b>	<b>37 500,00</b>
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	876 649,56	936 387,10
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	850,44	
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		10 112,90
=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>	<b>877 500,00</b>	<b>946 500,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>	<b>984 000,00</b>	<b>984 000,00</b>

Le projet de BP présente une situation en équilibre à hauteur de 984 000 €.

### b. REPRISE DES RESULTATS 2023

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

#### 1. Affectation du résultat – compte 002 et 1068

Le Président propose d'affecter prioritairement une fraction des 47 403,41 € de résultat de fonctionnement cumulé 2023 en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour couvrir le déficit d'investissement (34 952,86 €) et les restes à réaliser en investissement (2 337,65 €) soit 37 290,51 €.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement cumulé 2023 est inscrit en compte 002 résultat de fonctionnement reporté soit 10 112,90 €.

c. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes du budget annexe de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire le projet d'accompagnement.

**Le budget de fonctionnement du Budget annexe Transformation Numérique s'élève à 877,5 K€ pour l'exercice 2024.** Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Dépenses de personnel : 702 K€** correspondant à la rémunération de 13 agents : 1 directeur de Pôle, 1 chef de service informatique, 2 administrateurs système, 2 techniciens d'exploitation, 2 chefs de projet de vidéoprotection et 1 chef de projet cybersécurité, 1 responsable de la Centrale d'Achat ,1 assistante achat et 2 recrutements à venir (chef de projet et chargé de suivi)
- **Administration générale : 75 K€.** Ces dépenses correspondent notamment aux frais de déplacement et d'entretien de la flotte automobile dédiée au pôle d'expertise (4 véhicules), aux frais d'impression et élaboration des supports de communication, frais de télécommunication et adhésion aux réseaux professionnels tel que DECLIC.
- **Projets informatiques et numériques : 100 K€** correspondent aux dépenses informatiques (matériel, licences, études...) liées aux prestations d'expertise dans le cadre des conventions d'accompagnement et du développement de l'offre servicielle et d'infogérance.

**BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (3)	38 000,00	850,44	145 761,56		146 612,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (3)	600 000,00		702 388,00		702 388,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (3)			28 500,00		28 500,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>638 000,00</b>		<b>876 649,56</b>		<b>877 500,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (3)					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>638 000,00</b>		<b>876 649,56</b>		<b>877 500,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)			57 000,00		57 000,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)			12 000,00		12 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>69 000,00</b>		<b>69 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>638 000,00</b>		<b>946 500,00</b>		<b>946 500,00</b>
						+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>946 500,00</b>

## 2. Recettes de fonctionnement

### Recettes dans le cadre du projet d'Accompagnement

- **Participation des collectivités bénéficiaires de l'Accompagnement : 486 K€.** Ces fonds correspondent à la participation que verse une collectivité lors d'un accompagnement et aux frais de gestion appliqués sur les commandes de la Centrale d'Achat.  
Ces participations ont été estimées sur la base maximum de 20 projets Vidéoprotection, 20 projets Cybersécurité, 20 projets Informatiques et environ 4 000 heures d'infogérance. Les contributions des adhérents aux frais de gestion de la Centrale d'Achat (5% des montants HT commandés) sont estimées à 100 K€.
- **Versement du Budget Principal : 450 K€.** Cela correspond à une fraction du retour usages aux membres pour équilibrer le budget annexe.
- **Excédent reporté : 10 K€** constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.

### BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	281 500,00		486 250,00		486 250,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	450 000,00		450 137,10		450 137,10
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>731 500,00</b>		<b>936 387,10</b>		<b>936 387,10</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)					
78	REPRISES SUR PROVISIONS (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>731 500,00</b>		<b>936 387,10</b>		<b>936 387,10</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>731 500,00</b>		<b>936 387,10</b>		<b>936 387,10</b>
						+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>10 112,90</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>946 500,00</b>

d. SECTION D'INVESTISSEMENT :

**1. Dépenses d'investissement : 2024, outiller le dispositif d'Accompagnement**

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux dépenses d'acquisitions de matériels informatiques et logiciels ainsi qu'à une étude sur le Schéma Directeur Départemental des Systèmes d'Informations.

Les dépenses d'investissement de 2024 se répartissent comme suit :

- **Acquisition de matériel informatique : 26 K€.** Ces dépenses recouvrent l'acquisition des licences informatiques et l'acquisition de matériels informatiques.
- **Frais d'assistance : 45 K€,** une étude pour structurer le Schéma Directeur Départemental des Systèmes d'Informations.

**BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (y compris programmes) (6)	10 000,00		52 500,00		52 500,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (y compris programmes) (6)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (y compris programmes) (6)	35 000,00	2 337,65	16 709,49		19 047,14
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (y compris programmes) (3)(6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (y compris programmes) (6)					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>45 000,00</b>		<b>69 209,49</b>		<b>71 547,14</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION - BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES - (4)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)					
020	DEPENSES IMPREVUES					
<b>Total des dépenses financières</b>						
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (5)					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>45 000,00</b>		<b>69 209,49</b>		<b>71 547,14</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>45 000,00</b>		<b>69 209,49</b>		<b>71 547,14</b>
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						34 952,86
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>106 500,00</b>

## 2. Recettes d'investissement

Il est retracé dans cette section, le financement de l'investissement par l'autofinancement de la section d'investissement (opérations d'ordres).

### BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (9)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (9)			209,49		209,49
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(9)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (9)					
<b>Total des recettes d'équipement</b>				<b>209,49</b>		<b>209,49</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)			37 290,51		37 290,51
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)					
<b>Total des recettes financières</b>				<b>37 290,51</b>		<b>37 290,51</b>
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>				<b>37 500,00</b>		<b>37 500,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)			57 000,00		57 000,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)			12 000,00		12 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				<b>69 000,00</b>		<b>69 000,00</b>
<b>TOTAL</b>						<b>106 500,00</b>
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>106 500,00</b>

\*\*\*

Le Président précise qu'en vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M57, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres. Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024, sur lequel je vous demande de bien vouloir délibérer.

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget annexe pour 2024 à 1 053 000 € en dépenses et en recettes réparties ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	106 500,00	106 500,00
Total de la section de fonctionnement	946 500,00	946 500,00
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 053 000,00</b>	<b>1 053 000,00</b>

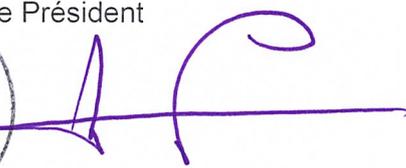
- ARTICLE 2 : **VOTE** les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 21  
Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président  
  
Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire  
  
Patrick RISSER